

PARLONS ÉLECTIONS

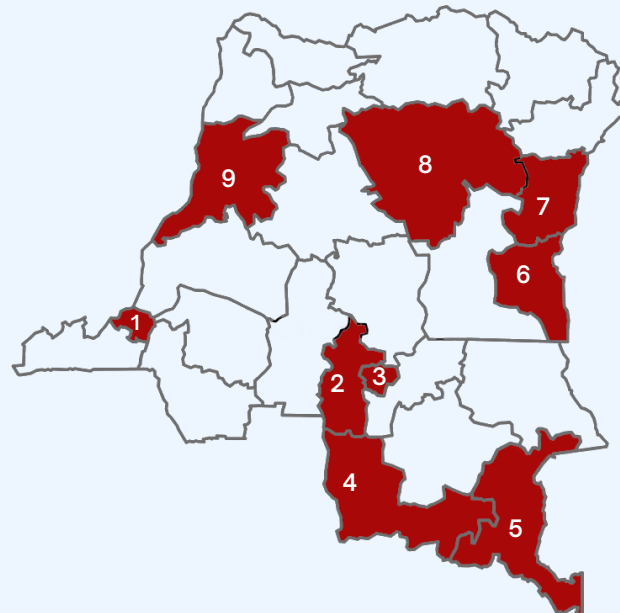


EDITION N° 14

24 - 30 OCTOBRE 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

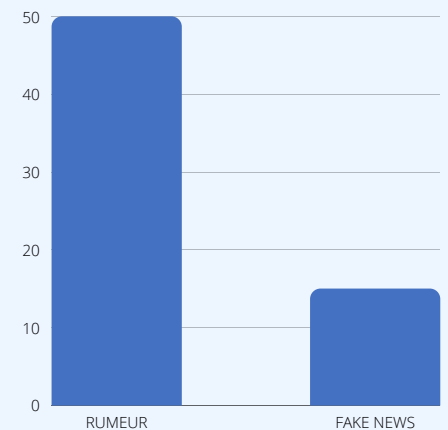


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



La majorité de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 50 et 15 fausses informations.

Rumeur #1

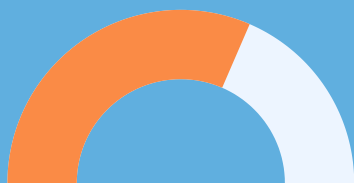
Récoltée au Nord-Kivu

“ Maintenant, avec l'échec des FARDC, la guerre de la rébellion M23 vient confirmer les réflexions sur la victoire du Président Tshisekedi sur les prochaines élections. Étant conscient que nous n'allons pas voter pour lui, il veut que le M23 occupe le territoire de Rutshuru pour voler des voix lors des élections.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



M O Y E N

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Nous n'avons aucun élément qui suggère que l'expansion du M23 serait voulue par la présidence de République démocratique du Congo. Il semble au contraire qu'elle ait voulu une reprise rapide de Bunagana » réagit Pierre Boisselet, Coordonnateur des recherches sur la violence à Ebuteli, Institut congolais de recherche sur la politique, la gouvernance et la violence.

Kinshasa a accusé Kigali de soutenir le mouvement rebelle du M23 et a décidé d'expulser l'ambassadeur du Rwanda en République démocratique du Congo, a annoncé samedi 29 octobre le porte-parole du gouvernement congolais et ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya.

« Comme en 2011 et 2018, le décor est en place pour que des incidents violents viennent perturber les élections dans des provinces déjà traversées par des antagonismes ethniques historiques et profonds », alertait un rapport des Nations Unies publié en juin dernier. Aucun élément ne prouve que les autorités congolaises se cachent derrière la résurgence des rebelles dans l'est de la RDC.

Aussi, dans un autre communiqué officiel datant du 25 octobre 2022, le gouvernement à travers le ministère de la Communication et média a déclaré: « Enfin, la RDC prend à témoin la communauté internationale et rappelle à la face du monde que la paix et la stabilité dans sa partie Est sont nécessaires pour la bonne tenue des élections en 2023 ». Cette déclaration atteste l'importance de la paix et la stabilité voulues par le gouvernement de la République pour la bonne tenue des prochaines élections.



Rumeur #2

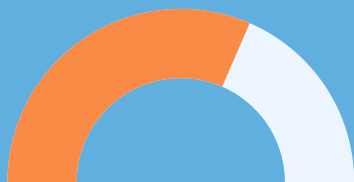
Récoltée au Nord-Kivu

” Il n’y aura pas d’enrôlement à Rutshuru.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



MOYEN

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La CENI avance dans les opérations préélectorales. Le test pour les agents temporaires qui devront prêter durant la révision du fichier électoral a commencé. L’enrôlement des électeurs, quant à lui, est programmé pour le mois de décembre 2022.

Ainsi, il convient de préciser qu’à l’heure actuelle, aucune déclaration officielle émanant de la CENI moins encore du gouvernement n’a été faite dans le sens d’exclure une certaine partie du pays du processus électoral en cours notamment de l’enrôlement des électeurs. Il est vrai que la situation sécuritaire est très préoccupante dans le territoire de Rutshuru. Plusieurs localités et communes rurales de cette partie de la province du Nord-Kivu dont Bunagana, Kiwanja ou encore Rutshuru-centre sont occupées par le M23. Mais à ce stade, on ne peut pas affirmer que l’enrôlement n’aura pas lieu à Rutshuru.

Pour rappel, l’ensemble de la province du Nord-Kivu est placé sous état de siège depuis mai 2021. Au mois de septembre 2022, un des responsables de la CENI, nous confiait que même en dépit de cette mesure persistance, aucune province n’a été exclue dans le cadre de préparatifs des élections dont fait partie l’enrôlement.

« L’État de siège n’a pas empêché la CENI de travailler. S’il y a un endroit où il y a des turbulences sécuritaires, on constatera au moment opportun. Aucune instruction n’a été donnée dans le sens de favoriser le report des prochaines élections dans le Nord-Kivu à cause de l’État de siège », avait déclaré Nestor Maroyi, responsable d’éducation civique et électorale à la CENI.



Rumeur #3

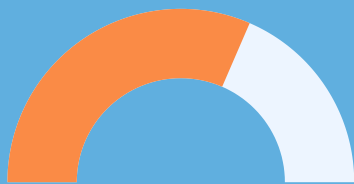
Récoltée à Tshopo

Il n'y aura pas élection par suite de la réunion tenue d'urgence par le président Félix, qui exige à l'ambassadeur du Rwanda de quitter notre territoire et il dit ouvertement que nous devons combattre contre le Rwanda.



Club d'écoute

NIVEAU DE RISQUE



M O Y E N

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Le président de la République, Félix Tshisekedi, a présidé, samedi 29 octobre 2022, une importante réunion élargie du Conseil supérieur de la défense. Une rencontre organisée après une série d'attaques confirmant l'occupation de quelques localités congolaises dans le territoire de Rutshuru par le mouvement rebelle du 23 mars (M23). "Ce mouvement rebelle est appuyé par l'armée rwandaise", selon le gouvernement congolais.

Dans un communiqué officiel rendu public notamment sur le site internet de la présidence, cinq (5) grandes mesures prises, lors de cette dernière réunion du conseil supérieur de la défense, ont été annoncées Il s'agit de:

1. Expulser, dans les 48 heures après sa notification, Monsieur Vincent KAREGA, l'Ambassadeur plénipotentiaire du Rwanda en poste en RDC ;
2. Envoyer, en toute urgence, une mission humanitaire pour porter une assistance à nos populations déplacées à la suite de ces attaques ;
3. Prendre de nouvelles mesures supplémentaires de restriction d'accès au territoire congolais à l'encontre du Rwanda ;
4. Accroître la force de frappe de nos Forces armées et de Sécurité ;
5. Réaffirmer la volonté de la RDC de rester engagée dans les processus de paix de Nairobi et de Luanda en vue de restaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Cependant, le dernier paragraphe de ce communiqué indique que la paix et la stabilité sont une condition préalable à la tenue des élections : « Enfin, la RDC prend à témoin la communauté internationale et rappelle à la face du monde que la paix et la stabilité dans sa partie sont nécessaires pour la bonne tenue des élections en 2023 ». Bien que cette déclaration ne soit pas concluante et définitive sur la tenue des élections, elle souligne la priorité du gouvernement d'assurer la paix et la stabilité pour le bon déroulement du processus électoral.



Rumeur #4

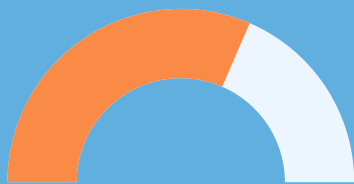
Récoltée au Nord-Kivu

“ Ce sont ces élections malhonnêtes et injustes qui nous amènent à cette guerre. Nous n’allons pas voter cette fois-ci. Il faut passer au coup d’État pour chasser Tshisekedi et son gouvernement.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



M O Y E N

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

En République démocratique du Congo, la constitution du pays, promulguée le 18 février 2006, ne reconnaît que les élections comme unique et seul moyen d’accession à la magistrature suprême. L’article 5 de la constitution dispose à cet effet : « La souveraineté nationale appartient au peuple. Tout pouvoir émane du peuple qui l’exerce directement par voie de référendum ou d’élections et indirectement par ses représentants. Aucune fraction du peuple ni aucun individu ne peut s’en attribuer l’exercice ».

« Depuis son indépendance, le 30 juin 1960, la RDC est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l’une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des Institutions et de leurs animateurs. Cette contestation a pris un relief particulier avec les guerres qui ont déchiré le pays de 1996 à 2003. En vue de mettre fin à cette crise chronique de légitimité et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire, les délégués de la classe politique et de la société civile, forces vives de la Nation, réunis en Dialogue inter congolais ont convenu, dans l’Accord global et inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud le 17 décembre 2002, de mettre en place un nouvel ordre politique, fondé sur une nouvelle constitution démocratique sur base de laquelle le peuple congolais puisse choisir souverainement ses dirigeants, au terme des élections libres, pluralistes, démocratiques, transparentes et crédibles », peut-on lire dans l’exposé de motifs de la constitution du 18 février 2006.

« Le vote est un devoir civique d’un citoyen. Pour éviter les abus ou nominations, il est nécessaire d’avoir une vigilance électorale citoyenne en 2023 », rappelait dans notre bulletin numéro 7, Crispin Kobolongo, Coordonnateur de l’ONG Action contre les violations des droits des personnes vulnérables, ACVDP en sigle qui travaille sur l’éducation civique et électorale depuis 2004.

Par ailleurs, les experts de questions de gouvernance s’accordent sur le fait « qu’un coup d’État ne permet pas toujours d’améliorer la stabilité d’un pays ».



Rumeur #5

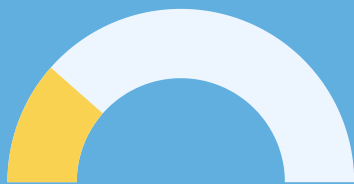
Récoltée au Nord-Kivu

“ Nous, femmes du milieu rural, nous ne nous intéressons pas au processus électoral, nous avons besoin de cultiver nos champs, et y accéder librement.



Discussion communautaire

NIVEAU DE RISQUE



F A I B L E

RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Non, il ne faut pas seulement cultiver nos champs et penser que nos problèmes seront résolus. Il faut plutôt faire les deux et donner une place importante à la participation au processus électoral. Les problèmes actuels dont souffrent les femmes liés à la mauvaise gouvernance sont aussi liés à sa faible participation à la gouvernance démocratique », selon Pacifique Nkunzi, expert électoral et enseignant des Élections à l'école supérieure en Leadership de l'unité de Kinshasa.

« C'est lorsque nous aurons beaucoup de femmes aux instances décisionnelles que nos collègues femmes pourront mieux présenter au côté des hommes GENRE nos besoins spécifiques liés à l'accès à la terre, aux engrais et aux routes des dessertes agricoles ainsi qu'aux coopératives agricoles », poursuit l'expert.

Les femmes ne représentent qu'environ 12 % des 500 sièges du parlement national du Congo et le pays n'a accordé le droit de vote aux femmes qu'en 1964, soit quatre ans après l'indépendance.

Les droits économiques et les droits civils et politiques liés au vote des femmes et des jeunes filles sont intimement liés.

ONU femmes en RDC a proposé 4 messages de mobilisation des femmes pour qu'elles s'activent pour l'enrôlement en marge des prochaines élections.

1. Pour être candidates et voter en 2023, femmes et jeunes filles, ayez votre carte d'électeur ;
2. Sur le chemin de la parité : l'enrôlement massif de femmes et jeunes filles, gage de plus de candidatures féminines aux élections de 2023 ;
3. Obtenir sa carte d'électeur accroît les chances du vote des femmes aux élections de 2023 ;
4. Femmes et jeunes filles : s'enrôler est un devoir civique.

Au regard de cette affirmation, il est donc important d'intensifier la sensibilisation des femmes : « Eduquer une femme, c'est éduquer toute une nation »



Rumeur #6

Récoltée en Equateur

La CENI s'organise pour qu'au moment d'enrôlement qu'elle puisse enregistrer même les enfants de 15 ans soi-disant nouveaux majeurs dans le but d'augmenter le nombre des votants.



Discussion communautaire



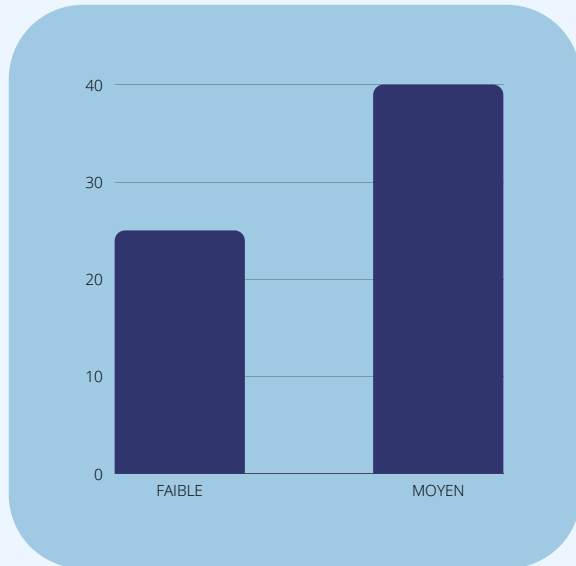
RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« Les mineurs nés au plus tard le 31 décembre 2006 sont parmi les personnes concernées par la Révision du fichier électoral. Les mesures d'application actualisée de la loi portant identification et enrôlement des électeurs en RDC autorisent à cette catégorie de s'enrôler et d'obtenir la nouvelle carte d'électeur afin de participer aux derniers scrutins directs du cycle électoral en cours. Cette dernière précision est de taille, car, par expérience, c'est après 5 ans que le fichier électoral est révisé. Ils auront la nouvelle carte, mais ne pourront voter que lorsqu'ils auront atteint 18 ans », explique Jean Baptiste Itipo, directeur de communication à la CENI.

Bien qu'il existe des possibilités d'abus, il est important que les citoyens et les observateurs électoraux jouent un rôle important pour s'assurer que les mineurs ne participent pas aux élections. Il est important de noter que le système d'enregistrement électronique des électeurs de la CENI est également destiné à décourager le vote des mineurs et que le vote des mineurs constitue un crime punissable par la loi.

ANALYSE

Niveau de risque

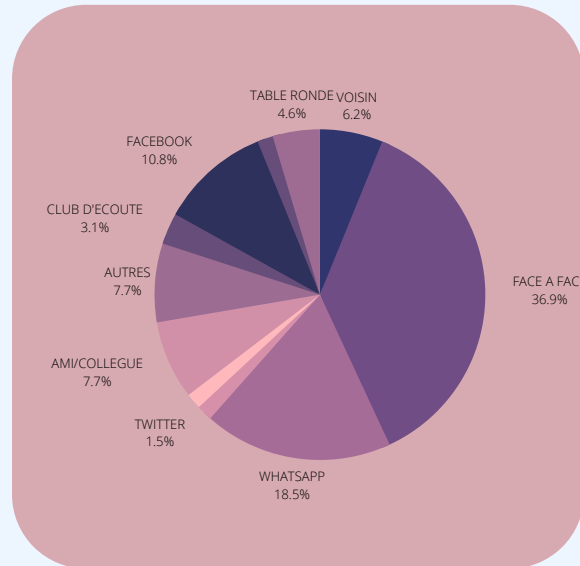


Du 24 au 30 octobre 2022, nous avons collecté 65 rumeurs dans 8 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 20 proviennent en ligne sur médias sociaux et 45 proviennent de la collecte hors ligne parmi lesquelles 3 de tables rondes, 2 de clubs d'écoute et 1 d'une émission radio.

De ces rumeurs, 25 ont un niveau de risque faible et 40 un niveau moyen de risque.

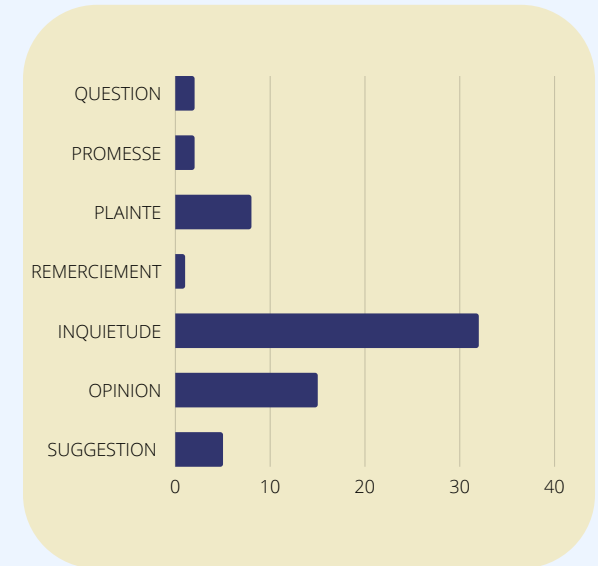
Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que les discussions en face à face ont été le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 24 feedbacks. Suivies 12 sur WhatsApp puis Face book avec 7 feedbacks.

Type de Commentaire



32 feedbacks collectés pendant cette période reflètent l'inquiétude de la communauté concernant la tenue des élections, 15 opinions, 8 plaintes, 5 suggestions, 2 promesses, 2 questions et 1 remerciement.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 14

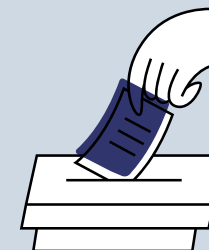
24 - 30 OCTOBRE 2022

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 5 Novembre 2022

